

**Mairie de  
ST GERMAIN DE GRAVES**

Le Bourg  
33490 ST GERMAIN DE GRAVES  
Téléphone : 05.56.76.41.07  
mairie.stgermaindegrave@wanadoo.fr

LETTRE D'INFORMATIONS  
NOVEMBRE 2017

Bonjour !

**CONSEIL MUNICIPAL :**

Le prochain conseil municipal se tiendra le mardi 14 novembre 2017 à 19 heures à la salle des associations. Monsieur le Maire rappelle que ces séances sont ouvertes au public.

**AVANCEMENT DES TRAVAUX :**

1 / Travaux de voirie : La mairie ne pouvait pas commencer les travaux routiers prévus lors de l'élaboration du budget sans accord des demandes de subventions faites auprès du Conseil Départemental. Les travaux routiers seront commencés en début 2018.

2 / Restructuration du cimetière : les reprises des concessions prévues vont pouvoir débuter dans les mois à venir.

**CEREMONIE DU XI NOVEMBRE**

Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal convient la population au dépôt de la gerbe au monument aux morts pour la commémoration du XI novembre le

SAMEDI 11 NOVEMBRE 2017 à 11 h 30.

Un vin d'honneur sera servi après la cérémonie à la salle des associations.

**NOEL DES ENFANTS :**

Afin que le Père Noël puisse préparer sa tournée et faire construire les cadeaux pour les enfants de moins de 10 ans à ses lutins, les élus demandent aux nouveaux administrés de se rendre en mairie pour permettre de mettre à jour le listing des enfants de la commune. Une séance vidéo sera proposée aux enfants en décembre suivie d'un goûter de Noël offert à tous les habitants de St Germain de Grave et le Père Noël remettra un cadeau aux enfants sages !!!!!

**DISTRIBUTION DU COURRIER :**

Suite à de nombreuses plaintes des administrés concernant la distribution du courrier sur notre territoire, Monsieur le Maire a adressé un courrier au Directeur du Courrier de la Poste afin de pouvoir rencontrer un responsable pour permettre de solutionner ces désagréments.

**PACTE CIVIL DE SOLIDARITE**

Le Pacte Civil de Solidarité est un contrat conclu par deux personnes physique majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune (art. 515-1 du code civil). Pour dénommer le pacte civil de solidarité, on utilise généralement l'acronyme « PACS ».

A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017, le PACS est de la compétence des communes. Il revient désormais à l'officier de l'état civil, et non plus au greffe du tribunal d'instance, de recevoir la déclaration conjointe des partenaires, la modification de la convention de PACS et la dissolution de celui-ci.

**VIGILANCE**

La gendarmerie informe régulièrement les services de la mairie concernant des infractions, des véhicules sous surveillance, etc..... Les élus demandent à toutes et à tous d'être vigilants et de contacter les services de la mairie ou les élus pour tout acte paraissant soupçonneux.

**PRIERE**

Une prière est prévue au cimetière le DIMANCHE 05 DECEMBRE 2017 à 15 h 00.

**OUVERTURE ZONE REEMPLOI**

Une zone de réemploi a ouvert au centre de recyclage de Langon depuis le 21 septembre dernier de 09 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Le principe est simple : vous pouvez donner ce dont vous n'avez plus besoin et vous pouvez prendre ce que vous souhaitez même si vous n'avez rien déposé. Cet endroit est ouvert 2 jours par mois : le 1<sup>er</sup> mercredi et le 3<sup>ème</sup> jeudi. N'hésitez pas à vider vos placards, greniers et caves d'objets encore utiles pour les apporter ces jours-là. Sinon, venez pousser votre curiosité !!

Le Maire,  
X.DUMARTIN

